

Déclaration liminaire des élus **F.O.-DGFIP** lors de la CAPC de la liste d'aptitude de B en A 2011

Lors des discussions sur l'élaboration des nouveaux statuts des agents de catégorie A de la DGFIP, **F.O.-DGFIP** s'est battu afin que soit maintenue la liste d'aptitude comme mode de recrutement des Inspecteurs.

Alors que ce mode de recrutement statutaire existait dans les deux filières, des organisations syndicales s'y opposaient, ne reconnaissant que le concours, voire l'examen professionnel pour accéder à la catégorie A. Ces organisations syndicales arguaient que la sélection des candidats n'était pas objective, alors qu'elles présentent elles-mêmes des candidats.

Pour **F.O.-DGFIP** ces trois modes d'accès sont tous légitimes. En effet les plages d'appel différentes permettent aux agents de catégorie B de postuler à la catégorie A à des moments différents de leur carrière. Cela leur laisse le choix de pouvoir privilégier à un moment donné, et notamment pour les femmes, leur vie personnelle, sans obérer leur déroulement de carrière.

Pour **F.O.-DGFIP** la qualité professionnelle des Inspecteurs ne dépend pas de leur mode de recrutement, mais bien de l'adéquation qui doit être faite entre l'expérience acquise et la formation dispensée. Les trois modes de recrutement statutaires n'ont pas à être hiérarchisés.

Siégeant de longue date en CAP Centrale des Inspecteurs, les élus successifs de **F.O.-DGFIP** n'ont pas eu à constater d'inadaptation à l'emploi des agents de catégorie B ayant accédé au grade d'Inspecteur par liste d'aptitude.

C'est pourquoi **F.O.-DGFIP** dénonce les propos tenus par certains Directeurs locaux tendant à dévaloriser la liste d'aptitude en incitant les candidats à choisir des modes de recrutement qui seraient plus « nobles ». Non seulement ceci est inadmissible, mais de plus cela démontre qu'ils méconnaissent le rôle qui leur incombe dans la sélection des meilleurs candidats.

F.O.-DGFIP réaffirme son attachement à la liste d'aptitude et revendique une amélioration du nombre de recrutements opérés par cette voie.

Les élus F.O.-DGFIP

Sabine GOMMEAUX – Pascal LACROIX

Paris, le 3 mars 2011